

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 26 septembre 2023

Délibération  
n° 146-2023  
Point 4.8.9

### Point 4.8.9 de l'ordre du jour

#### Modifications des dispositifs de bourses proposées par la Commission des bourses de la DRI

##### EXPOSE DES MOTIFS :

##### Unistra Stage

Volonté d'ouvrir le dispositif et augmenter l'accessibilité au soutien financier pour les étudiants en stage.

➔ Modification d'un critère d'éligibilité pour application **dès 2023/24** :

Le dispositif indique : *Effectuer une mobilité à l'étranger facultative dans le cadre d'un stage obligatoire validé par l'Université de Strasbourg par des crédits ECTS,...*

**Or,**

**Certains stages sont obligatoires mais ne rapportent pas d'ECTS.**

**Certains stages ne sont pas obligatoires mais rapportent des ECTS**

➔ **Devient :**

*Effectuer une mobilité à l'étranger facultative dans le cadre d'un stage obligatoire **et/ou validant par** l'Université de Strasbourg par des crédits ECTS, ...*

##### Programme IdEx d'Excellence mobilité sortante (Dispositif études)

Volonté d'ouvrir le dispositif aux mobilités obligatoires **à partir de 2024/25**

➔ Modification du texte générique

➔ Modification d'un critère d'éligibilité

##### **1/Modification du texte générique**

- Le dispositif indique que : *Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg veut, à travers ce programme, encourager et soutenir ses étudiants qui choisissent volontairement de s'ouvrir sur le monde et de poursuivre leurs cursus universitaires au sein de l'un des établissements partenaires.*

➔ **Devient :**

*Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg veut, à travers ce programme, encourager et soutenir ses étudiants qui choisissent volontairement de s'ouvrir sur le monde et de poursuivre leurs cursus universitaires au sein de l'un des établissements partenaires.*

##### **2/Modification d'un critère d'éligibilité :**

- Le dispositif indique que : *Cette mobilité doit être facultative à l'international (ne constituant pas une mobilité obligatoire dans le cadre du cursus ; cependant mobilité inéligible dans le cadre d'une année de césure).*

➔ **Devient :**

*Sont concernées les mobilités facultatives ou obligatoires (hors mobilités réalisées pendant une année de césure et cursus UFA – voir règles de cumul des bourses).*

#### Programme IdEx d'Excellence mobilité sortante (Dispositif stages)

Volonté d'ouvrir le dispositif aux mobilités en 6<sup>e</sup> année **à partir de 2024/25.**

Le dispositif ne rend éligible que les mobilités 4A et 5A alors que les 6A pourraient également être éligibles (car niveau master en médecine = 6 ans).

#### **Modification d'un critère d'éligibilité :**

Le dispositif indique que :

*Niveaux ciblés : [...]*

- *Pour la faculté de Médecine, les niveaux ciblés : 2<sup>e</sup>me année, 3<sup>e</sup>me année (DFGSM3) + 4<sup>e</sup>me année (DFASM1) et 5<sup>e</sup>me année (DCEM3 puis DFASM2) pour des stages hospitaliers à l'étranger*

➔ **Devient :**

*Niveaux ciblés : [...]*

- *Pour la faculté de Médecine, les niveaux ciblés : 2<sup>e</sup>me année, 3<sup>e</sup>me année (DFGSM3) + 4<sup>e</sup>me année (DFASM1), 5<sup>e</sup>me année (DCEM3 puis DFASM2) **et 6<sup>e</sup>me année** pour des stages hospitaliers à l'étranger*

Toutes les modifications ont été validées par la Commission des Bourses de la DRI du 29 Juin 2023

Le 19 septembre 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 25 voix pour et 4 abstentions

#### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les modifications des dispositifs de bourses proposées par la Commission des bourses de la DRI.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	23
Nombre de voix pour	20
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 septembre 2023

La Directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Valérie GIBERT', written over a horizontal line.

Valérie GIBERT



Direction	
des <b>relations internationales</b>	
Université de Strasbourg	

### Destinations éligibles

Pays d'Afrique, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Etats-Unis, Hong-Kong, Inde, Japon, Mexique, Pérou, Russie et Taïwan

### Présentation du dispositif

Le dispositif de soutien Unistra a pour objectif de promouvoir la **mobilité facultative de type STAGE** à destination :

- de certains pays développés : Australie, Canada, Etats-Unis et Japon
- de certains pays émergents : pays d'Afrique, Argentine, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Hong-Kong, Inde, Mexique, Pérou, Russie et Taïwan

Le dispositif de soutien Unistra (ETUDE et/ou STAGE) ne peut être perçu qu'une seule fois au cours du cursus universitaire. Le dispositif de soutien Unistra Stage est géré par la Direction des Relations Internationales. Il est attribué en fonction du budget disponible et selon des critères prédéfinis (listés plus bas). Il s'agit d'une aide forfaitaire dont le montant entre 450€ et 550 € est variable selon la nature de la mobilité (études ou stages) et sa durée.

**Seuls les mois pleins sont pris en compte pour le calcul du dispositif de soutien UNISTRA. Ce dispositif est non-cumulable avec la bourse IdEx.**

Attention : Au vu du nombre de demandes et du budget disponible, l'attribution du dispositif de soutien Unistra n'est pas automatique, même si vous remplissez tous les critères d'éligibilité.

### Critères d'éligibilité

- Être inscrit à l'Université de Strasbourg pour l'année 2023/24
- Avoir un projet de mobilité /être en mobilité **au minimum en L2 ou équivalent et maximum M2 ou équivalent**.
- Effectuer une **mobilité à l'étranger facultative** dans le cadre d'un **stage obligatoire et/ou validant par** l'Université de Strasbourg par des crédits ECTS, dans l'un des pays éligibles, durant l'année universitaire 2023/24
  - D'une durée minimum de deux mois pleins (ex.: du 12 janvier 2024 au 12 mars 2024) et d'une durée maximum de six mois.
  - La mobilité peut être faite :
    - depuis la France en étant formé à distance par l'établissement dans lequel se déroule le stage et en télétravail
    - dans le pays d'accueil en étant formé à distance par l'établissement dans lequel se déroule le stage et en télétravail et/ou en présentiel sur site.

### Critères d'inéligibilité

- Etudiant de nationalité étrangère en mobilité dans le pays d'origine, *sauf si les études secondaires n'ont pas été réalisées dans ce pays.*
- Avoir déjà bénéficié du dispositif de soutien Unistra au cours de son cursus.
- Stage facultatif dans le cadre du cursus.
- Mobilité à l'étranger obligatoire.
- Demander le dispositif de soutien dans le cadre d'une année de césure.
- Demander le dispositif de soutien pour une action de recherche (recherches, projets de recherche).

- Déposer un dossier incomplet ou ne respectant pas la procédure.  
*Le dossier sera alors immédiatement refusé et renvoyé dans la composante de l'étudiant.*
- Etudiants inscrits en DU et DUETI et doctorants.
- Etudiants inscrits dans une formation hors les murs à l'international au moment de la demande et / ou pour l'année de mobilité.

**En cas de désistement ou d'interruption de mobilité, le montant des aides sera recalculé et l'étudiant sera tenu de rembourser à l'Université de Strasbourg le trop-perçu.**

**Il faut tenir compte des délais de versement des aides financières. Lors d'une mobilité physique (avec déplacement vers/dans le pays d'accueil), il est indispensable de partir avec un budget personnel permettant d'assurer les dépenses. Le dispositif de soutien Unistra est versé après le début de la mobilité. Le versement de 70% du montant de la bourse est fait après passage devant commission des bourses et réception de l'attestation de début de mobilité conforme. Le solde, à réception de l'attestation de fin de mobilité dont la conformité est vérifiée.**

### Critères d'attribution pris en compte par l'Unistra

- Règles de gestion de la mobilité en vigueur dans l'établissement
- Budget disponible
- Durée de la mobilité

### Procédure et calendrier

#### **1. Constitution du dossier :**

- Toute demande de bourse Unistra doit être transmise **à votre Correspondant Relations Internationales dans votre composante** avec toutes les pièces jointes requises (voir checklist) avant les dates limites de dépôt des dossiers indiquées dans le calendrier ci-dessous.
- Tout dossier directement envoyé à la Direction des Relations Internationales ne sera pas traité.
- La composante se charge de contrôler la complétude du dossier. Le Correspondant Relations Internationales valide la candidature, appose sa signature et transmet les dossiers de manière dématérialisée aux dates indiquées selon la demande de bourse :
  - **Pour les demandes UNIQUES UNISTRA STAGE :**
    - **AU PLUS TARD 10 JOURS OUVRES AVANT LE DEBUT DU STAGE et AVANT le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2024**  
Après étude du dossier par la Direction des Relations Internationales, un courriel de notification de décision est envoyé à l'étudiant.
  - **Pour les DOUBLES demandes UNISTRA STAGE et AMI :**
    - Date limite de dépôt des dossiers complets auprès du Correspondant International de la composante : voir tableau ci-dessous.
    - Date limite de dépôt des dossiers complets et signés par les composantes à la Direction des Relations Internationales : voir tableau ci-dessous.

	Date limite de dépôt des dossiers dans les composantes	Date limite de réception des dossiers et pièces complémentaires à la DRI	Date prévisionnelle de la Commission d'attribution des bourses
1 <sup>ère</sup> commission	<b>22/09/2023</b>	<b>29/09/2023</b>	<b>19/10/2023</b>
2 <sup>ème</sup> commission	<b>15/03/2024</b>	<b>22/03/2024</b>	<b>11/04/2024</b>
3 <sup>ème</sup> commission	<b>Merci de vous renseigner auprès de votre composante</b>	<b>31/05/2024</b>	<b>27/06/2024</b>

- Toute demande faite après les dates limites ne sera pas prise en compte et refusée d'office.
- Le dossier sera étudié en commission. Dans les 2 semaines suivant la date de la commission d'attribution des bourses concernée, un courriel de notification de décision est envoyé à l'étudiant.

## 2. La semaine suivant le début de votre mobilité

- Vous devez remplir le formulaire [Attestation d'arrivée / de début de mobilité](#) avec la date de début de la mobilité et également le détail de la mobilité (**dates prévisionnelles**).

Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. Vous devez la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil\*, certifiant ainsi les informations renseignées. L'attestation devra être déposée sur le cours Moodle [DRI - Dépôt des attestations de mobilité](#).

Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Le cours Moodle est mis en place dans le but de réduire les envois de mails.

- L'attestation est ensuite traitée par nos services et si conforme, un premier versement correspondant à 70% de la bourse (après passage devant la commission d'attribution des bourses, le cas échéant) sera fait.

## 3. En fin de mobilité et avant le 31 Août 2024

- Vous devez remplir le formulaire [Attestation de fin de mobilité](#) avec les **dates réelles** de sa mobilité.

Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. Vous devez la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil\*, certifiant ainsi les informations renseignées. L'attestation devra être déposée sur le cours Moodle [DRI - Dépôt des attestations de mobilité](#).

Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Le cours Moodle est mis en place dans le but de réduire les envois de mails.

- Le solde de la bourse (30%) sera versé après traitement et validation de la conformité de l'attestation de fin de mobilité (et passage en commission des bourses, le cas échéant). Il pourra être ajusté en cas d'interruption de la mobilité. Dans le cas où l'étudiant aurait bénéficié d'un trop perçu, l'aide excédentaire sera à reverser à la Direction des Relations Internationales (DRI).

\* Pour les structures qui ne disposent pas de cachet ou ne pouvant compléter le pdf, un mail, directement issu du service responsable des mobilités de la structure partenaire, devra être adressé à [dri-attestations@unistra.fr](mailto:dri-attestations@unistra.fr) avec en pièce jointe le pdf d'attestation pour confirmer l'exactitude des données renseignées.

## CHECKLIST / DOSSIER

### DEMANDE UNIQUE UNISTRA STAGE:

Dossier complet à transmettre à votre Correspondant Relations Internationales dans votre composante au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage et avant le jeudi 1er juin 2024.

1 unique pdf

- [Formulaire de demande de bourse STAGE](#) à remplir, valider en ligne puis transmettre signé au Correspondant Relations internationales de votre composante. Seules les informations communiquées via le formulaire seront prises en compte pour le calcul de la bourse.
- Certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg** pour 2023/24
- Copie de la **convention de stage** dûment signée par toutes les parties et avec tampons
- [Lettre d'accueil](#) à faire signer et tamponner par la structure d'accueil

A part  **1 RIB** au nom de l'étudiant émis par une **agence bancaire française**

### À AJOUTER SI UNE DEMANDE DE BOURSE AMI EST AUSSI FAITE :

Les doubles demandes de financement AMI + UNISTRA STAGES passeront en commission et doivent donc respecter le **calendrier indiqué** précédemment.

Inclure dans le pdf  **Notification définitive d'attribution de bourse du CROUS** pour 2023/24

### Contact à la Direction des Relations Internationales



Direction		
des <b>relations internationales</b>		
	Université de Strasbourg	

Pôle Mobilité Hors Erasmus +  
[dri-bourses@unistra.fr](mailto:dri-bourses@unistra.fr)

Université de Strasbourg / Direction des Relations Internationales  
Maison Universitaire Internationale  
11 Presqu'île Malraux/ 67100 STRASBOURG CEDEX





### DISPOSITIF 2024-2025 ETUDES

#### Présentation du dispositif

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg veut, à travers ce programme, encourager et soutenir ses étudiants qui choisissent volontairement de s'ouvrir sur le monde et de poursuivre leurs cursus universitaires au sein de l'un de ses 700 établissements partenaires.

#### Financement IdEx (Initiative d'excellence UNISTRA) :

Le programme IdEx d'Excellence mobilité sortante 2024 permettra, pour l'année universitaire 2024-25, en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des bourses de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait, selon la durée de mobilité (un ou deux semestres) et la destination (3 zones : Europe/ hors Europe/ Canada, Japon, USA, Australie). Les bourses seront versées pour 70% à la réception de l'attestation de début de mobilité dans l'université d'accueil et les 30% restants le seront à la réception de l'attestation de fin de mobilité.

Par ailleurs, une somme forfaitaire de 250 euros (zone Europe) ou de 500 euros (zone hors Europe) permettant de couvrir les frais de voyage et/ou d'installation sera versée à chaque boursier IdEx (uniquement si un déplacement ou un séjour dans le pays d'accueil est effectué) à la fin de sa mobilité.

#### Forfait études 2024-2025

	Frais d'installation	Forfait - 1 semestre (de 2 à 6 mois)	Forfait - 2 semestres (de 7 à 11 mois)
Zone Europe	250€	1500€	3000€
Zone Hors Europe*	500€	1500€	3000€
*USA, Canada, Japon et Australie	500€	2000€	4000€

#### Critères d'éligibilité des étudiants

- L'étudiant doit effectuer une mobilité, de préférence d'une année universitaire entière à l'étranger, ou bien d'un semestre.
- L'étudiant doit avoir effectué au moins une année universitaire à l'Université de Strasbourg avant de pouvoir candidater au dispositif.
- ~~Cette mobilité doit être~~ Sont concernées les mobilités facultatives ou obligatoires à l'international (ne constituant pas une mobilité obligatoire dans le cadre du cursus ; cependant mobilité inéligible dans hors mobilités réalisées dans le cadre d'une année de césure).
- Celle-ci doit avoir lieu en L2, L3, M1 ou M2 ou équivalent.
- Un accord de coopération pour échange d'étudiant doit exister entre l'université d'accueil étrangère et l'Université de Strasbourg, ou les 2 universités doivent être membres d'un même réseau (par ex. BCI pour le Canada (Québec), MAUI pour les Etats-Unis, AEN pour l'Australie, REARI-RJ pour le Brésil).
- Les démarches auprès des composantes et Relations Internationales devront avoir été effectuées dans les temps, en respectant les calendriers et procédures.

#### Critères de sélection pris en compte par les composantes

- Excellence académique du dossier de candidature
- Bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil ou de la langue d'enseignement (CLES ou équivalent)
- Qualité du projet de mobilité



### La bourse IdEx Etudes n'est pas cumulable avec les dispositifs de soutien à la mobilité suivants :

- Unistra
- Erasmus+ MIC
- EUCOR
- UFA
- Autres bourses issues de financement IdEx

L'étudiant-allocataire ne peut pas bénéficier en supplément d'une autre aide financière soutenue par l'IdEx pour la même année universitaire. S'il postule à nouveau les années suivantes, sa candidature ne sera pas retenue comme prioritaire par rapport aux primo-candidats.

### La bourse IdEx est cumulable avec les dispositifs de soutien à la mobilité suivants :

- Aide à la Mobilité Internationale (AMI)
- Erasmus+ (si budget disponible)
- Autres bourses issues des collectivités locales

## Procédure et calendrier

- Le Bureau RI attribue à chaque composante un nombre de semestres, établi en fonction du poids des composantes en termes d'effectifs en L2, L3, M1 et M2 par rapport à l'ensemble des composantes.
- En mai, le Pôle Mobilité hors Erasmus + de la DRI communique à chaque composante éligible le nombre de semestres de bourse attribué, ainsi que la procédure et le calendrier.
- Entre mai et juin, les composantes présélectionnent et classent leurs meilleurs étudiants selon les critères d'éligibilité spécifiés dans le programme, la qualité du projet de mobilité, l'excellence du dossier académique de l'étudiant et l'appréciation pédagogique du responsable du cursus.  
Sur la base de ces mêmes critères, elles établissent une liste de réserve.  
Le tableau de présélection devra être signé par le Doyen et validé par le Conseil de composante.  
Le tableau de présélection complété est à remettre par la composante au Pôle hors Erasmus+ de la DRI vendredi 14 Juin 2024 à [dri-bourses@unistra.fr](mailto:dri-bourses@unistra.fr)
- La Commission Bourses de la DRI valide en juin les bénéficiaires de bourses IDEX et ceux figurant sur les listes de réserve des composantes.

## Pièces que les lauréats doivent transmettre au Pôle hors Erasmus + avant 30/09/2024

Les pièces justificatives sont à envoyer au format PDF par mail à [dri-bourses@unistra.fr](mailto:dri-bourses@unistra.fr)

- Certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg** pour 2024-25
- 1 RIB** au nom de l'étudiant émis par une agence bancaire française
  - *NB : ces coordonnées bancaires doivent être identiques pour tous les dossiers et les RIB étrangers ne sont pas recevables.*
- Lettre d'engagement (annexe 1) signée par l'étudiant

## La semaine suivant le début de la mobilité

- L'étudiant devra remplir le formulaire **Attestation d'arrivée / de début de mobilité** avec la date de début de la mobilité et également le détail de la mobilité (**dates prévisionnelles**).

Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. L'étudiant devra la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil\*, certifiant ainsi les informations renseignées.

L'attestation sera à transmettre en un UNIQUE PDF intitulé « **ARR\_NOM\_Prénom** ».

Pour ce faire, elle devra être déposée sur la plateforme de dépôt en ligne dont le lien d'accès est indiqué dans l'attestation.

**Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Les boîtes à lettres / dépôt sont mises en place dans le but de réduire les envois de mails.**

L'attestation est ensuite traitée par nos services et si conforme, un premier versement correspondant à 70% de la bourse sera fait.

## **En fin de mobilité et avant le 31 Août 2025**

☐ L'étudiant devra remplir le formulaire **Attestation de fin de mobilité** avec les dates réelles de sa mobilité. Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. L'étudiant devra la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil\*, certifiant ainsi les informations renseignées.

L'attestation sera à transmettre en un UNIQUE PDF intitulé « FIN\_NOM\_Prénom ».

Pour ce faire, elle devra être déposée sur la plateforme de dépôt en ligne dont le lien d'accès est indiqué dans l'attestation.

**Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Les boîtes à lettres / dépôt sont mises en place dans le but de réduire les envois de mails.**

Le solde de la bourse (30%) et le forfait lié au frais d'installation, le cas échéant, seront versés après traitement et validation de la conformité de l'attestation de fin de mobilité. Il pourra être ajusté en cas d'interruption de la mobilité. Dans le cas où l'étudiant aurait bénéficié d'un trop perçu, l'aide excédentaire sera à reverser à la Direction des Relations Internationales (DRI).

*\* Pour les structures qui ne disposent pas de cachet ou ne pouvant compléter le pdf, un mail, directement issu du service responsable des mobilités de la structure partenaire, devra être adressé à [dri-attestations@unistra.fr](mailto:dri-attestations@unistra.fr) avec en pièce jointe le pdf d'attestation pour confirmer l'exactitude des données renseignées.*

A modifier selon vote CFVU Le présent dispositif a été approuvé par la CFVU lors de la séance du 19 mars 2019 et par la Commission Bourses de la DRI lors de la séance du 24 avril 2019.

**Annexe 1**

**LETTRÉ D'ENGAGEMENT**

Je soussigné(e), ....., accepte la bourse de mobilité IdEx.

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance :

- du dispositif 2023/2024 relatif aux Bourses de mobilité IdEx (pages 1 à 3);
- du fait que je ne suis pas éligible aux autres bourses et allocations de mobilité listées dans le dispositif relatif à la bourse IdEx Etudes.

Je confirme que je suis bien admis(e) dans :

- l'université d'accueil : .....
- située (adresse) : .....  
code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
- aux dates de mobilité suivantes : du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Si je viens à annuler ou écourter ma mobilité, je m'engage à rembourser le montant trop perçu de la bourse IdEx.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature :



## DISPOSITIF 2024-2025 STAGES DOMAINE SANTE

### Présentation du dispositif

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Initiative d'excellence (IdEx), l'Université de Strasbourg veut, à travers ce programme, encourager et soutenir ses étudiants qui choisissent volontairement de s'ouvrir sur le monde et de poursuivre leurs cursus universitaires au sein de l'un de ses 700 établissements partenaires.

#### Financement IdEx (Initiative d'excellence UNISTRA) :

Le programme IdEx d'Excellence mobilité sortante 2024 permettra, pour l'année universitaire 2024-2025, en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des bourses de mobilité dont le montant individuel est calculé sur la base d'un forfait, selon la durée de mobilité et la destination (3 zones : Europe/ hors Europe/ Canada, Japon, USA, Australie).

Les bourses seront versées pour 70% à la réception de l'attestation de début de mobilité dans l'université d'accueil et les 30% restants le seront à la réception de l'attestation de fin de mobilité.

Par ailleurs, une somme forfaitaire de 250 euros (zone Europe) ou de 500 euros (zone hors Europe) permettant de couvrir les frais de voyage et/ou d'installation sera versée à chaque boursier IdEx (uniquement si un déplacement ou un séjour dans le pays d'accueil est effectué) à la fin de sa mobilité.

### Forfait Stage Domaine Santé 2024-2025

	Frais d'installation	Forfait 1 (de 2 à 4 mois)	Forfait 2 (de 5 à 6 mois)
<b>Zone Europe</b>	250€	900€	1500€
<b>Zone Hors Europe*</b>	500€	900€	1500€
<b>*USA, Canada, Japon et Australie</b>	500€	1200€	2000€

### Critères d'éligibilité des étudiants

- L'étudiant doit avoir effectué au moins une année universitaire à l'Université de Strasbourg avant de pouvoir postuler au dispositif.
- Cette mobilité doit être facultative à l'international (ne constituant pas une mobilité obligatoire dans le cadre du cursus ; cependant mobilité inéligible dans le cadre d'une année de césure).
- Niveaux ciblés :
  - Pour la faculté de Chirurgie Dentaire : La mobilité doit avoir lieu en L2, L3, M1 ou M2 ou équivalent
  - Pour la faculté de Pharmacie, le niveau ciblé : M2 et 5<sup>e</sup> année de pharmacie
  - Pour la faculté de Médecine, les niveaux ciblés : 2<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> année (DFGSM3) + 4<sup>e</sup> année (DFASM1) 5<sup>e</sup> année (DCEM3 puis DFASM2) et 6<sup>e</sup> année pour des stages hospitaliers à l'étranger
- Les démarches auprès des composantes et Relations Internationales devront avoir été effectuées dans les temps, en respectant les calendriers et procédures.

### Critères de sélection pris en compte par les composantes

- Excellence académique du dossier de candidature
- Bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil ou de la langue d'enseignement (CLES ou équivalent)
- Qualité du projet de mobilité

### Cumul de bourses

**La bourse IdEx Etudes n'est pas cumulable avec les dispositifs de soutien à la mobilité suivants :**

- Unistra
- Erasmus+ MIC
- EUCOR
- UFA

- Autres bourses issues de financement IdEx  
L'étudiant-allocataire ne peut pas bénéficier en supplément d'une autre aide financière soutenue par l'IdEx pour la même année universitaire. S'il postule à nouveau les années suivantes, sa candidature ne sera pas retenue comme prioritaire par rapport aux primo-candidats.

**La bourse IdEx est cumulable avec les dispositifs de soutien à la mobilité suivants :**

- Aide à la Mobilité Internationale (AMI)
- Erasmus+ Stage (si budget disponible)
- Autres bourses issues des collectivités locales

## Procédure et calendrier

- Le Bureau RI attribue à chaque composante un nombre de semestres, établi en fonction du poids des composantes en termes d'effectifs en L2, L3, M1 et M2 par rapport à l'ensemble des composantes.
- En mai, le Pôle Mobilité hors Erasmus + de la DRI communique à chaque composante éligible le nombre de semestres de bourse attribué, ainsi que la procédure et le calendrier.
- Entre mai et juin, les composantes présélectionnent et classent leurs meilleurs étudiants selon les critères d'éligibilité spécifiés dans le programme, la qualité du projet de mobilité, l'excellence du dossier académique de l'étudiant et l'appréciation pédagogique du responsable du cursus.  
Sur la base de ces mêmes critères, elles établissent une liste de réserve.  
Le tableau de présélection devra être signé par le Doyen et validé par le Conseil de composante.  
Le tableau de présélection complété est à remettre par la composante au Pôle hors Erasmus+ au plus tard le **vendredi 14 juin 2024 à [dri-bourses@unistra.fr](mailto:dri-bourses@unistra.fr)**
- La Commission Bourses de la DRI valide en Juillet les bénéficiaires de bourses IDEX et ceux figurant sur les listes de réserve des composantes.

## Pièces que les lauréats doivent transmettre au Pôle hors Erasmus + avant 30/09/2024

Les pièces justificatives sont à envoyer au format PDF par mail à [dri-bourses@unistra.fr](mailto:dri-bourses@unistra.fr)

- **Certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg** pour 2024-2025
- **1 RIB** au nom de l'étudiant émis par une agence bancaire française
  - *NB : ces coordonnées bancaires doivent être identiques pour tous les dossiers et les RIB étrangers ne sont pas recevables.*
- Lettre d'engagement (annexe 1) signée par l'étudiant

## La semaine suivant le début de votre mobilité

- L'étudiant devra remplir le formulaire **Attestation d'arrivée / de début de mobilité** avec la date de début de la mobilité et également le détail de la mobilité (**dates prévisionnelles**).

Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. L'étudiant devra la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil\*, certifiant ainsi les informations renseignées.

L'attestation sera à transmettre en un UNIQUE PDF intitulé « **ARR\_NOM\_Prénom** ».

Pour ce faire, elle devra être déposée sur la plateforme de dépôt en ligne dont le lien d'accès est indiqué dans l'attestation.

**Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Les boîtes à lettres / dépôt sont mises en place dans le but de réduire les envois de mails.**

L'attestation est ensuite traitée par nos services et si conforme, un premier versement correspondant à 70% de la bourse sera fait.

☐ L'étudiant devra remplir le formulaire **Attestation de fin de mobilité** avec les dates réelles de sa mobilité. Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. L'étudiant devra la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil\*, certifiant ainsi les informations renseignées.

L'attestation sera à transmettre en un UNIQUE PDF intitulé « FIN\_NOM\_Prénom».

Pour ce faire, elle devra être déposée sur la plateforme de dépôt en ligne dont le lien d'accès est indiqué dans l'attestation.

**Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Les boîtes à lettres / dépôt sont mises en place dans le but de réduire les envois de mails.**

Le solde de la bourse (30%) sera versé après traitement et validation de la conformité de l'attestation de fin de mobilité. Il pourra être ajusté en cas d'interruption de la mobilité. Dans le cas où l'étudiant aurait bénéficié d'un trop perçu, l'aide excédentaire sera à reverser à la Direction des Relations Internationales (DRI).

\* *Pour les structures qui ne disposent pas de cachet ou ne pouvant compléter le pdf, un mail, directement issu du service responsable des mobilités de la structure partenaire, devra être adressé à [dri-attestations@unistra.fr](mailto:dri-attestations@unistra.fr) avec en pièce jointe le pdf d'attestation pour confirmer l'exactitude des données renseignées.*

**A modifier selon vote CFVU** Le présent dispositif a été approuvé par la CFVU lors de la séance du 19 mars 2019 et par la Commission Bourses de la DRI lors de la séance du 24 avril 2019.

## Annexe 1

# LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e), ....., accepte la bourse de mobilité IdEx.

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance :

- du dispositif 2023-2024 relatif aux Bourses de mobilité IdEx (pages 1 à 3);
- du fait que je ne suis pas éligible aux autres bourses et allocations de mobilité listées dans le dispositif relatif à la bourse IdEx Stages

Je confirme que je suis bien admis(e) dans :

- l'établissement d'accueil : .....
- situé (adresse) : .....  
code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....
- aux dates de mobilité suivantes : du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Si je viens à annuler ou écourter ma mobilité, je m'engage à rembourser le montant trop perçu de la bourse IdEx.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature :